



Alliance

WASSEIGES AUTREMENT

vous souhaite une heureuse année 2015

Le 11 février 2016

Porcherie à Acosse

Sous prétexte du risque de perdre le recours en justice contre l'installation de la porcherie à Acosse, le Collège communal représenté par MM Haquin et Courtois a berné plus de 500 réclamants en abandonnant la procédure !

Incompétence ou volonté dissimulée de voir aboutir ce projet ? Voici notre analyse...

Il est de coutume, dans un dossier aussi important en matière d'environnement, lorsque celui-ci ne respecte pas les principes de respect des riverains, d'introduire auprès du Conseil d'Etat une demande en suspension dans l'urgence, simultanément à la demande d'annulation du permis. Dans le cas présent, la demande de suspension a été – volontairement ou pas - introduite tardivement par le Collège communal, malgré le conseil juridique et les nombreux rappels des conseillers du groupe Alliance. Pourquoi ?

Nous estimons qu'il s'agit là d'une lourde faute du chef du bourgmestre Haquin et de son échevin Courtois. Celle-ci a eu pour conséquence la construction immédiate des premiers bâtiments, permettant ainsi au ministre CDH en charge de l'aménagement et de l'urbanisme de court-circuiter la procédure devant le Conseil d'Etat en octroyant un nouveau permis le 15/10/15 (notifié le 20/10/15 à la commune*), quasi identique à celui du 9/12/14. Il est important de noter que l'auditeur du Conseil d'Etat avait déjà remis un avis officieux d'annulation du permis avant l'audience programmée... le 21/10/15 à Bruxelles.

Comme le préconisait notre avocat, il fallait donc ne pas se décourager et introduire dans les 60 jours une nouvelle demande d'annulation, appuyant notre avis de plusieurs griefs ou moyens dont le ministre n'a pas tenu compte en octroyant son nouveau permis : absence d'étude d'incidence, problématique des épandages, suppression de l'unité de biométhanisation, avis mitigés de la CILE et de la SWDE*...

Le Collège communal de Wasseiges ayant interrogé tardivement l'avocat, 35 jours après la notification du nouveau permis, un temps considérable a été perdu*.

Tardivement une fois de plus, et sans consulter le Conseil communal, le bourgmestre Haquin et l'échevin Courtois, tous deux bien introduits dans le milieu agricole, ont alors unilatéralement décidé d'abandonner les poursuites contre le permis.

De bonne source, nous savons que des dossiers similaires ont déjà abouti alors que les bâtiments ont été construits. En général, un investisseur prévenant préfère attendre la fin de la procédure devant le conseil d'état avant de se lancer dans la construction. Ici, ça n'a pas été le cas. Pourquoi ?

En conclusion, nous constatons que :

- le nouveau permis est quasi identique à celui refusé antérieurement. Dans son courrier, l'avocat n'encourage pas le Collège à abandonner la procédure, les mêmes griefs devant être exprimés.
- les délais sont quasiment dépassés à certains stades de la procédure et des décisions ou informations n'ont pas été communiquées au préalable au Conseil communal.
- le bourgmestre et l'échevin ont évalué seuls et sans concertation l'évaluation des chances de réussite de la procédure.
- le dossier ne comprenait aucune estimation des honoraires d'avocat en cas de prolongement de la procédure.
- lorsque l'on gagne un combat tel que celui-ci, la commune peut réclamer les frais de procédure au ministre.
- au vu des remarques précitées, la gestion de ce dossier s'apparente à une énorme tromperie.
- toutes les chances d'obtenir le permis, sans prise de considération des craintes des riverains, ont été offertes sur un plateau d'argent au demandeur.

La décision unilatérale du Collège communal de Wasseiges est un fait établi. Quid du devoir d'informer la population dans des délais raisonnables afin de permettre, le cas échéant, la reprise d'une procédure ? Quid de l'absence de concertation lorsqu'il s'agit de décisions aussi importantes pour le bien-être des habitants ? Des questions qui, malheureusement et une fois encore, resteront probablement sans réponse...

Pour le groupe Alliance

Francis Cloux, Marc Pirard, Olivier Lefèvre, Angélique Ravignat, Julie Dutilleux, conseillers communaux
0477.87.45.15 0475.71.27.78 0478.32.27.26 0476.94.82.59 0478.72.86.96

** Nous vous invitons à prendre contact avec notre conseiller en environnement, Marc Pirard pour examiner objectivement le dossier et réduire à néant, preuves à l'appui, les éventuels démentis qui pourraient vous être communiqués à la suite de cette publication.*

<http://www.alliance-wasseiges.be>



Alliance-Wasseiges Wasseiges